

# DIPLÔME NATIONAL DU BREVET 2012

## Modalités d'attribution

Pour l'attribution du Brevet des Collèges sont pris en compte :

- le **Contrôle Continu**
- l'épreuve orale de l'**Histoire des Arts**
- les **Épreuves Écrites** qui dérouleront les Mardi 26 et le Mercredi 27 Juin 2012.
- la validation du **Socle Commun** des compétences du palier 3.

**Le Contrôle Continu :** Il s'agit de la moyenne annuelle de 3ème de 10 disciplines coefficientées 1 :

- Français	- Mathématiques
- LV1	- LV2
- SVT	- Physique-Chimie
- Technologie	- EPS
- Arts Plastiques	- Éducation Musicale

A ces 10 matières s'ajoute la note de Vie Scolaire, elle aussi coefficientée 1.

Pour les options (Latin, Occitan ou DP3) seuls sont pris en compte les points supérieurs à 10 qui viennent s'ajouter au total. C'est donc du bonus !

### L'épreuve orale des l'Histoires des Arts:

Elle prend appui sur une œuvre étudiée en classe de façon transversale . L'élève en réalisera une soutenance orale devant un jury des professeurs du collège, après un temps de préparation.  
Cette épreuve notée sur 20 est coefficientée 2.

### Les épreuves écrites :

Elles concernent 3 disciplines : -Français - Mathématiques - Histoire-Géographie / Éducation Civique  
Chaque épreuve est coefficientée 2 (notée sur 40 soit un coefficient 2 appliqué à une note sur 20).

### La validation du Socle Commun des Compétences du palier 3:

Elle est effectuée après une évaluation progressive des 7 compétences suivantes :

- Compétence 1 : La maîtrise de la langue française
- Compétence 2 : Pratique d'une langue vivante étrangère niveau A2
- Compétence 3 : Principaux éléments de mathématiques et de la culture scientifique et technologique
- Compétence 4 : Maîtrise de techniques usuelles de l'information et de la communication (B2i)
- Compétence 5 : Culture humaniste
- Compétence 6 : Compétences sociales et civiques
- Compétence 7 : Autonomie et initiative

C'est en dernier lieu le Principal qui valide le Socle Commun.

### **En résumé !**

<b>Contrôle Continu</b> 200 Points	+	<b>Vie Scolaire</b> 20 Points	+	<b>Histoire des Arts</b> 40 Points	+	<b>Épreuves écrites</b> 120 Points	=	<b>380</b> Points
---------------------------------------	---	----------------------------------	---	---------------------------------------	---	---------------------------------------	---	----------------------

La moyenne d'obtention est donc de **190 points**. Si un élève obtient de résultats un peu justes et/ou n'aurait pas validé le Socle Commun, le jury académique, au vu des éléments d'appréciations du dossier de l'élève peut décider de l'attribution du Brevet.

- Trois mentions sont possibles :
- 12/20 = Assez bien (228 points)
  - 14/20 = Bien (266 points)
  - 16/20 = Très bien (304 points)

### **Moralité**

**Pour décrocher son brevet**

- 1- TRAVAILLER REGULIEREMENT**
- 2- SOIGNER SON DOSSIER SCOLAIRE PAR DE BONNES APPRECIATIONS**